



Paris, le 19 février 2001

LG/EM/841

NOTE

à l'attention de Monsieur le Maire de Paris

Sous-couvert de Monsieur le Secrétaire Général

Je tiens à vous présenter brièvement le bilan des deux années d'existence de la Délégation au Partenariat et à la Coopération que vous m'avez confiée et les perspectives sur lesquelles débouchent les travaux que j'y ai conduits. Ces perspectives tracent quelques axes stratégiques de l'action de la municipalité au cours du prochain mandat.

- I. **La coopération avec Lyon et Marseille**, que nous avons développée vigoureusement à partir de 1995, s'est constamment approfondie au cours du temps. Elle va se conclure par une réunion de synthèse qui se tiendra le 21 février 2001, avec les Secrétaires Généraux de ces deux villes et leurs collaborateurs.
A n'en pas douter, c'est un axe de travail que la prochaine municipalité devra continuer à privilégier, quelles que soient les majorités municipales des trois villes, afin que nous disposions d'un outil efficace de comparaison des modalités d'application de la Loi. Ceci vaudrait a fortiori si des modifications législatives intervenaient. Quoi qu'il en soit, Paris doit prendre l'initiative et rester actif en ce domaine.

- II. **Les contacts avec les grandes villes françaises**, notamment celles organisées en communautés urbaines ont été notre seconde priorité.
Au cours des deux années passées, j'ai noué des contacts fructueux avec leurs responsables administratifs. La mise en place des deux nouvelles communautés de Marseille et de Nantes devra être suivie avec une particulière attention. Nous pourrions en tirer des enseignements d'autant plus intéressants que l'installation de ces nouvelles structures s'accompagne d'une réorganisation des services à des échelles pertinentes.
Ici aussi, il semble indispensable que Paris, qui est de loin le plus grand espace territorial de solidarité fiscale et sociale en France, dialogue librement hors de tout cadre préétabli, avec les plus grandes agglomérations du pays.

III. **La participation de la Ville aux structures associatives à vocation générale (AMF, AMGVF, ADF)** a toujours été nécessaire. Elle doit aujourd'hui être renforcée. Quelles que soient nos particularités statutaires et les singularités dues à notre taille, la participation à ces instances est en effet essentielle tant au niveau politique, bien sur, qu'au niveau administratif lui-même.

A cet égard, je considère que plutôt que de nous isoler dans notre singularité, nous devrions, chaque fois que nous le pouvons, prendre la tête du mouvement qui, inévitablement, doit conduire à un rapprochement entre la Fonction Publique territoriale, celle de la Ville de Paris et celle de l'Etat. La Capitale, loin de cultiver son exception, doit être à cet égard un exemple.

IV. **Les contacts avec la Région, les départements et les communes d'Ile-de-France.** Dans notre espace de solidarité immédiat, une priorité doit être accordée à la mise au point d'une méthode et d'un calendrier des contacts avec ces partenaires.

Faute d'un tel calendrier, nous serions condamnés à répondre à des sollicitations permanentes ou à des revendications multiples plutôt qu'être les promoteurs d'actions communes engagées au bénéfice de tous.

S'il est relativement facile d'organiser un calendrier précis des contacts avec la région et les départements, les choses sont plus complexes avec les communes.

a) Il semble évident qu'un de nos interlocuteurs privilégiés doit rester l'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF). Sa représentativité est considérable et elle s'est ouverte à tous les courants partisans. Nous devons jouer en son sein le rôle majeur qui doit être le nôtre et nous appuyer sur cette instance pour « globaliser » les problèmes et les appréhender de manière véritablement institutionnelle à l'échelle de l'agglomération et de la Région.

b) Mais nous n'échapperons pas par ailleurs à la nécessité de mettre en place une structure de dialogue spécifique avec les 29 communes immédiatement riveraines de Paris. Avec elles, nous devons en effet traiter de problèmes de voisinage qui justifient certainement l'existence d'une instance particulière.

c) Ce niveau n'est pas exclusif d'autres niveaux de négociation et de travail en commun, en particulier avec les sous-ensembles que constituent ou que vont constituer les communes qui se regroupent à nos portes en communautés d'agglomération ou pour promouvoir de grandes opérations d'aménagement (notamment sur la Plaine St Denis, la Seine amont et la Seine aval).

V. **La réflexion sur l'agglomération parisienne.**

Même s'il est certainement peu réaliste d'imaginer la constitution d'une structure polyvalente d'agglomération à la dimension « parisienne », il reste que la réflexion doit être conduite sur ce dossier qui connaîtra obligatoirement des évolutions.

La place de Paris dans l'organisation du système de transports régionaux, et dans les structures intercommunales et interdépartementales du traitement des ordures ménagères et de l'assainissement doit ainsi faire l'objet d'un suivi particulièrement attentif.

Sur chacun de ces plans, comme sur d'autres (évolution des structures de la Préfecture de Police et de l'APHP, participation de la Ville aux instances telles que le Port Autonome, ADP, MIN de Rungis, etc.) nos relations avec l'Etat, avec la Région et avec les autres parties prenantes, ne peuvent pas ne pas être redéfinies. Mieux vaut préparer cette redéfinition que la subir à notre détriment. Notre intérêt est de plaider pour une intercommunalité et une interdépartementalité actives et « plurielles » plutôt que de laisser se développer des systèmes contraignants de « guichet », tels que celui du Fonds de Solidarité des communes d'Ile-de-France, ou d'accepter passivement la montée en puissance de la Région dans des domaines de compétence qui ne sont pas les siens.

Sur ce plan, les comparaisons à faire avec les structures d'agglomération d'autres capitales européennes et étrangères sont des plus nécessaires et éclairantes.

VI. **La coopération avec les métropoles européennes.**

Au cours des derniers mois, j'ai pu développer, avec je crois, quelques succès, un réseau de relations assez étendu avec les responsables administratifs des principales capitales européennes des pays voisins.

a) Sur cette base, j'ai été à l'origine du lancement d'une première étude financée par le Conseil de l'Europe sur les structures politiques et administratives de cinq capitales de pays d'Europe occidentale et cinq de l'Europe orientale.

Cette étude se poursuivra tout au cours de l'année 2001 et au début de l'année 2002 et nous pourrons en tirer des enseignements, je l'espère, intéressants au fur et à mesure de son déroulement.

b) Par ailleurs, il me semble absolument indispensable de renforcer nos liens avec les responsables des principales capitales de l'Union Européenne et d'abord avec les plus proches :

- Rome en premier lieu, avec laquelle nous sommes jumelés et qui va réélire, au mois d'avril, un nouveau Maire (M. VELTRONI, candidat du centre gauche, semble être le favori).

Nous avons d'excellents contacts avec l'équipe administrative qui va certainement être reconduite pour l'essentiel et devrions développer avec elle une coopération et des échanges beaucoup plus étroits.

- Les liens avec Madrid et Berlin sont excellents et je viens récemment de nouer des relations tout à fait intéressantes avec l'équipe de M. LIVINGSTONE à Londres. Ce dernier attend d'ailleurs l'élection du nouveau Maire de Paris pour le recevoir dès le mois de juin.

Les autorités du Grand Londres sont très désireuses de travailler étroitement avec nous et de lancer un certain nombre d'initiatives en direction des autres capitales européennes.

c) A cet égard, j'ai conçu un projet dont j'ai déjà entretenu mes correspondants et certains responsables de la Commission Européenne à Bruxelles, qui nous permettrait d'être leader dans l'organisation de ce réseau des capitales. Il s'agirait de lancer la réalisation d'un « Audit Urbain » centré sur les problèmes politiques et administratifs des capitales, et de constituer une base de données commune permettant d'échanger sur les « meilleures pratiques » à adopter, et notamment à diffuser vers les capitales des pays en voie d'adhésion.

d) Le CD-ROM que j'ai réalisé sur « Paris, ses missions, son organisation » fournit la base du type de données qui pourraient être ainsi regroupées. Nous avons donc, sur ce plan, une longueur d'avance.

Nous pourrions, en outre, dynamiser la structure déjà existante de l'Union des Capitales de l'Union Européenne (UCUE) et la doter, ce qui n'est pas le cas actuellement, d'un secrétariat permanent. Nous pourrions créer, peut-être, à l'intérieur de ce cadre, l'antenne permanente à Bruxelles qui nous fait actuellement défaut et qui est un des points de passage obligé de l'audience de Paris sur le plan européen et international et de l'obtention des financements de la Commission.

Ces efforts devraient être couplés avec la transformation du rôle de la Maison de l'Europe à Paris qui devrait devenir la vitrine locale de nos ambitions européennes.

*
* *
*

Telles sont, tracées à très grands traits, les perspectives qui me semblent s'offrir à la Ville dans les domaines d'action que j'ai été amené à suivre au cours des derniers mois.

J'ai été très heureux de pouvoir librement développer, durant cette période, des contacts qui me semblent riches de promesses. Je suis notamment très satisfait de voir l'impact très positif qu'à rencontré le CD-ROM sur Paris que j'ai eu la chance de pouvoir réaliser.

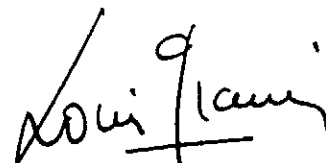
Sur le plan interne et externe, il m'apparaît qu'on peut le présenter comme un modèle de communication institutionnelle qui nous permet de disposer d'un instrument de dialogue très commode et souple avec nos principaux interlocuteurs.

L'actualisation et la diffusion de cet outil doivent faire l'objet d'une nouvelle réflexion après les élections. Sa transposition sur Internet est en outre très souhaitable.

J'ai été par ailleurs très sensible à la suggestion qui m'a été faite par M. DUPORT, Préfet de la Région Ile-de-France, de diffuser cet instrument dans les établissements scolaires de la Ville, voire au-delà.

Je suis tout prêt, puisque désormais ce chantier est achevé à laisser la responsabilité de son développement aux responsables en charge de l'information et de la communication.

Enfin, et surtout, l'expérience me semble avoir prouvé qu'il y a place, dans l'organigramme municipal, pour un organe léger chargé, au niveau administratif, des relations institutionnelles avec les autres collectivités, françaises et européennes. Ce type de service, qui existe dans d'autres capitales européennes avec le même périmètre de compétences, nous permet de parfaire notre information et de promouvoir des actions de coopération pilotes en matière de gestion et d'organisation administrative. Il appartiendra à la prochaine municipalité de décider sur le point de savoir si elle reconduit cette formule telle quelle ou la modifie et l'adapte à un nouveau contexte.



Louis GRANIER